

## MODELE

<p align="center"><b>Extrait du registre aux délibérations du Conseil Communal / Provincial / Conseil de l'Aide Sociale de .....</b> <b>Séance du ...../...../2019</b></p>
--

Le Conseil,

considérant l'affiliation de la Commune/Ville/Province/CPAS à l'Intercommunale IGRETEC ;

considérant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

considérant que la Commune/Ville/Province/CPAS doit, désormais, être représentée à l'Assemblée générale de l'Intercommunale par 5 délégués, désignés à la proportionnelle, 3 au moins représentant la majorité du Conseil communal ;

qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces 5 délégués représentant notre Commune/Ville/Province/CPAS à l'Assemblée générale ordinaire de l'IGRETEC du 19 décembre 2019 ;

que le Conseil doit, dès lors, se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour et pour lesquels il dispose de la documentation requise ;

qu'il convient donc de soumettre au suffrage du Conseil tous les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'IGRETEC ;

Le Conseil décide,

- d'approuver / de ne pas approuver :
  - \* le point 1 de l'ordre du jour, à savoir :  
Affiliations/Administrateurs ;  
par ..... voix pour, ..... abstentions, ..... voix contre ;
  - \* le point 2 de l'ordre du jour, à savoir :  
Dernière évaluation du Plan stratégique 2017-2019 et Plan stratégique 2020-2022 ;  
par ..... voix pour, ..... abstentions, ..... voix contre ;
  - \* le point 3 de l'ordre du jour, à savoir :  
SODEVIMMO – Augmentation de capital ;  
par ..... voix pour, ..... abstentions, ..... voix contre ;

Le Conseil décide,

- de charger ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal/provincial/Conseil de l'Aide Sociale en sa séance du ...../...../..... ;
- de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Copie de la présente délibération sera transmise :

- à l'Intercommunale IGRETEC,  
Boulevard Mayence 1 à 6000 CHARLEROI  
pour le 12/12/2019 au plus tard ;
- au Gouvernement Provincial ;
- au Ministre des Pouvoirs Locaux.